

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **114 (1988)**

Heft 25

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Monthey	Aménagement et structuration de la place de l'Hôtel-de-Ville, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais, architectes (REG A ou B) domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura ou du Tessin	Décembre 88 (15 juil. 88)	14/88 B 102
Ville de Neuchâtel	Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel, CP	Architectes domiciliés ou installés dans le canton de Neuchâtel depuis le 1 ^{er} janvier 1987; architectes originaires du canton de Neuchâtel (REG A ou B), domiciliés en Suisse ou à l'étranger ainsi que des architectes invités	16 déc. 88 (4 juillet- 12 août 88)	
Office des constructions fédérales, Berne	Plan directeur et extension de l'EPFZ-Hönggerberg, CI	Architectes suisses ou domiciliés ou établis en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1987. De plus, étudiants en architecture répondant à ces critères, à l'exclusion des assistants de professeurs faisant partie du jury	16 déc. 88 (31 août 88)	
Europar Schweiz/Suisse/Svizzera	Habitat expérimental, CI	Architectes diplômé(e)s ETH-Z, EPFL, EAUG, ETS et architectes inscrit(e)s au registre A. Limite d'âge: 40 ans non révolus au 28.10.88	16 janv. 89 (28 oct. 88)	20/88 B 154
Ville de La Chaux-de-Fonds	Construction de 200 logements aux Cornes-Morel, CP	Urbanistes et architectes domiciliés dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1988, inscrits au REG neuchâtelois A ou B des architectes, architectes originaires du canton de Neuchâtel et cinq bureaux invités	30 janv. 89 (31 oct. 88)	
Commune de Viège	Aménagement de Viège-Ouest, CI	Architectes et professionnels domiciliés ou établis en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou ressortissants suisses	31 janv. 89 (30 nov. 88)	18/88 B 130
Fondation Roi-Baudouin, rue Bréderode 21, B-1000 Bruxelles	Mise en valeur du site de la bataille de Waterloo (B), CI	Professionnels et étudiants ressortissants de la CEE dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement paysager et du graphisme	15 fév. 89 (15 oct. 88)	15- 16/88 B 110
Municipalité de Carpi, Italie	Parc à Fossoli, Italie, concours international	Ouvert aux architectes, ingénieurs et paysagistes, individuellement ou en équipes, auxquels peuvent se joindre les professionnels détenteurs d'un diplôme d'agronome ou de forestier, habilités à exercer dans les pays d'Europe	28 fév. 89 (Nouveau: 31 oct. 88)	15- 16/88 B 110
Association des communes de l'hôpital de district	Hôpital de la Gruyère, CI	Architectes REG A et B des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais ou Vaud établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988	6 mars 89 (Nouveau: 19 sept. 88)	18/88 B 130
République et canton de Neuchâtel	Construction d'un nouveau centre administratif cantonal à La Chaux-de-Fonds, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1988, inscrits au REG neuchâtelois des architectes, architectes originaires du canton de Neuchâtel inscrits au REG A ou B avant le 1.1.1988	17 mars 89 (12 oct. 88)	22/88 B 179
Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours international	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	31 mai 1989 (31 oct. 88)	17/88 B 118
Etat de Vaud	Restructuration du relais autoroutier de Bursins, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis ou domiciliés dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} mai 1988 ou originaires du canton de Vaud établis hors du canton avant la même date	17 mars 89 (20 déc. 88)	23/88 B 182
Administration communale	Centre scolaire à Orsières, CP	Architectes établis en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1988 et architectes valaisans établis en Suisse avant la même date	Avril 89 (18 nov. 88)	23/88 B 182

Nouveau dans cette liste

Direction d'arrondissement CFF II, commune de Cham/ZG	Aménagement du quartier de la gare, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	31 mars 89 (31 janv. 89)	
---	--	---	-----------------------------	--

Carnet des concours

Prix culturel bernois d'architecture, de technique et d'environnement

Ouverture

La fondation «Prix culturel bernois d'architecture, de technique et d'environnement» (ATU Prix) a pour but de promouvoir la qualité, architecturale, technique et du point de vue de l'environnement, de certaines œuvres et de mettre en évidence leur importance culturelle.

Pour la première fois en 1989, cette fondation organise un concours destiné à récompenser des œuvres exemplaires, achevées à partir du 1^{er} janvier 1983, relevant de l'architecture, de la technique ou de l'environnement, et situées ou fabriquées dans le canton de Berne. Ce concours est ouvert à tout le monde. Les propositions peuvent y être faites non seulement par l'auteur de l'œuvre, mais également par le promoteur ou par une tierce personne. Le prix sera attribué soit à un auteur, soit à un promoteur.

Jury

M. Feri Khanlari, architecte SIA/SWB, Berne, président; M^{me} Marie-Claude Bétrix, architecte ETH/SIA/BSA, Zurich; MM. François Burkhardt, directeur du Centre de création industrielle, Paris; Günther Behnisch, professeur, architecte BDA, Stuttgart; M^{me} Ulrike Jehle-Schulte Strathaus, historienne d'art, Bâle; MM. Julius Natterer, professeur, ingénieur SIA, Etoy; Roland Walthert, ingénieur SIA, Zurich.

Les documents devront être remis jusqu'au 16 janvier 1989 au plus tard. Le règlement d'attribution du prix et le formulaire d'inscription peuvent être demandés auprès du secrétariat de la fondation, case postale 2149, 3001 Berne, tél. 031/226153.

res par an, avec majoration pour frais généraux, risque et bénéfice de 112%.

Enfin les salaires des collaborateurs scientifiques et des assistants de l'EPFL (statut particu-

lier des assistants; pour les fonctionnaires EPFL, se reporter aux salaires de la Confédération) incluent les allocations de résidence et de renchérissement.

Appel de l'Association suisse des invalides

Demande d'appartements accessibles

Les personnes handicapées de la marche ou en fauteuil roulant qui sont à la recherche d'un appartement rencontrent toujours les mêmes problèmes: escaliers, portes trop étroites, pas d'ascenseur, ou ascenseur trop étroit. Les surfaces habitables enfin, souvent trop exigües, rendent les appartements inaccessibles aux handicapés en fauteuil roulant. C'est pourquoi l'Association suisse des invalides a mis sur pied un service gratuit de recherches d'appartements adaptés¹.

Ce service est continuellement confronté au manque d'offres. Or cette lacune pourrait être en partie comblée si les agences immobilières collaboraient plus spontanément dans ce domaine; toutes n'ont manifestement pas saisi l'importance de cet appel.

Actuellement, l'Association suisse des invalides cherche:

- région de Lausanne, trois appartements de 2 à 3 pièces, accessibles.

Les personnes ou agences ayant un logement à proposer voudront bien s'adresser à: Association suisse des invalides, 30, rue de la Flore, 2500 Bienne, tél. 032/228486 (M^{me} Mottet).

¹Exigences minimales pour les logements accessibles en fauteuil roulant:

- accès à la maison, au lift et à l'appartement de plain-pied (pas de marche);
- ascenseur spacieux: 1,10 × 1,25 m au minimum (largeur de la porte: 80 cm, largeur moyenne d'un fauteuil roulant: 70 cm);
- largeur du corridor dans la zone des portes: 1,20 m;
- espace idéal pour manœuvrer: 1,40 × 1,70 m.

Actualité

Salaires minimaux des ingénieurs et des architectes

Les Unions genevoise et vaudoise des ingénieurs et architectes diplômés employés (UGIADE et UVIADÉ) viennent de publier leur tableau annuel présentant le niveau des rémunérations pratiquées pour des ingénieurs et des architectes dont la formation correspond à celle des Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne.

L'UVIADÉ tient à souligner qu'il s'agit là de salaires minimaux, certes, mais que, dans l'administration, ces salaires minimaux tendent à être des salaires effectifs.

Le tableau appelle d'autre part quelques précisions.

Les chiffres de la première colonne sont les montants qui figurent dans la convention collective vaudoise telle que l'ont signée l'UVIADÉ, la FIPS, la FOBB et l'UPIAV (Union patronale des ingénieurs et architectes vaudois) et ils correspondent à l'indice 110,2 (octobre 1987) de l'indice suisse des prix à la consommation et à 41 heures de travail par semaine.

Les montants de la deuxième colonne correspondent à un temps de présence de 1828 heu-

Lignum: un premier prix d'exposition

Premier prix du secteur «Construction et industrie» du dernier Comptoir Suisse, l'exposition spéciale de Lignum intitulée «Jouez le bois!» a remporté un vif succès. Elle illustre, en vraie grandeur, les étroites relations qu'entretiennent la forêt et l'industrie du bois dans notre pays.

Sur une surface de 700 mètres carrés, Lignum a montré comment, en échange d'une culture harmonieuse, la forêt propose une matière première unique, offerte à notre créativité. Pour le directeur de Lignum, M. Peter Hofer, qui s'exprimait lors du vernissage de l'exposition, «Jouez le bois!» était plus

qu'un slogan; il traduisait la conviction profonde de tous ceux qui vivent de la forêt et la font vivre: forestiers, scieurs, charpentiers, menuisiers et ébénistes.

Lignum prépare d'ores et déjà son cycle d'expositions spéciales pour 1989, avec une première présentation du nouveau thème «Le bois à cœur ouvert» à Bâle, dans le cadre de Swissbau, du 31 janvier au 5 février.

Nouvelle communauté d'action régionale

En fondant Lignum-Fribourg, le 5 octobre dernier, le canton de Fribourg a rejoint les can-

1988: Salaires annuels minimaux des ingénieurs et des architectes.

	Convention collective vaudoise	Salaires fondés sur minima du tarif horaire SIA	Assist. EPFL	Collab. scient. EPFL	Villes		Cantons		Confédération CFF ⁴
					Lausanne ¹	Genève ²	Vaud ³	Genève	
A la fin de la formation	42 900.—	47 424.—	46 512.—	46 512.—	65 730.—	51 343.—	54 869.—	60 972.—	55 330.— ⁵
Après 3 ans de pratique	48 000.—	52 598.—	53 712.—	57 342.—	70 242.—	57 765.—	61 983.—	65 547.—	62 492.— ⁶
Après 6 ans de pratique	54 000.—	58 117.—	60 912.—	64 602.—	74 754.—	64 188.—	69 099.—	70 122.—	68 654.— ⁷

¹ Augmentation de Fr. 1054.— par année de service (8 augmentations au maximum), y compris 13^e salaire.

² Y compris allocation de renchérissement.

³ Y compris 80% du 13^e salaire et l'indexation du 1^{er} juillet 1988.

⁴ Y compris allocation de résidence.

⁵ Age minimal supposé: 23 ans.

⁶ Age minimal supposé: 26 ans.

⁷ Age minimal supposé: 29 ans.